# YOUNITED CRÉDIT - L'USURPATION D'IDENTITÉ POUR L'ARNAQUE AU FAUX RACHAT DE CRÉDIT

**Categories:** Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
**Tag:** Enquête



Nous gérons un nombre très importants de dossiers nés d'une arnaque consistant à racheter des crédits en cours sur des appareils générant de l'énergie renouvelable. La société Younited Crédit est victime du vol de son nom avec des déclinaisons fantaisistes.

Devant l'ampleur, nous ouvrons cette page centralisatrice.

Vous trouverez ci-dessous l'article de l'EST REPUBLICAIN paru le 17 septembre :

L'article de l'EST REPUBLICAIN du 17 septembre 2019 concernant l'arnaque au détriment de meilleurtaux

Nous gérons des dossiers nés d'une arnaque aux faux rachats de crédit. L'examen de dossiers permet d'établir les faits suivants :

Vous trouverez ci-dessous l'article sur l'utilisation frauduleuse des noms de société MEILLEURTAUX et YOUNITED CREDIT

https://adcfrance.fr/credit-leasing/lutilisation-des-noms-meilleurtaux-younited-credit-pour-des-arnaques-au-faux-rachat-de-credit/

## La méthodologie de l'arnaque

- Le consommateur est contacté par une société dénommée "meilleurtaux" ou "younited credit". Il lui est proposé de racheter ses crédits à la consommation compte tenu des taux historiquement bas.
- Il lui demandé d'envoyer tous les documents nécessaires ( copie des contrats de crédits, avis d'imposition, pièce d'identité... ) pour étudier la situation.
- Peu de temps après la personne reçoit sur son compte le montant du capital. Elle est alors informée qu'il s'agit d'une erreur. Elle n'était pas destinataire de ces fonds. Elle doit renvoyer cette somme vers un compte à l'étranger.

Dans le cas de notre adhérent, ce sont trois prêts qui ont été mis en route à son insu. Notre adhérent n'a pas revu ces sommes mais par contre doit maintenant "dialoguer" avec les organismes de crédit pour ne pas avoir à payer ces crédits qu'il n'a pas souscrit.

## L'action juridique pour l'annulation des contrats

Avant d'entrer dans le détail de nos recherches, il convient de donner une vue juridique des litiges qui sont nés de cette usurpation d'identité et comment les traiter.

- Il faut demander une copie des contrats aux organismes de crédit. Dans le cas de notre adhérent, les signatures sont grossièrement imitées. Il faut donc agir de la façon suivante :
- Il faut des spécimen de signatures ( à minima une dizaine sur une feuille blanche pour prouver les fausses signatures ) Il faut une feuille de signatures y compris du co emprunteur ( si  c'est le cas ) par banque.
- Il faut déposer plainte.

Ces démarches étant faites, bien évidemment, il faut nous contacter dans les plus rapides délais pour que nous puissions examiner le dossier. Le mieux est de nous rencontrer avec la copie de tout le dossier. Vous trouverez les lieux d'accueil de notre association en consultant le lien ci-dessous si vous êtes en Lorraine :

https://adcfrance.fr/adc-france/antennes-locales/

Si vous n'êtes pas dans notre région, les mails, le courrier et le téléphone seront utilisés. C'est aussi très efficace !

Vous devriez avoir à faire le plus rapidement possible :

- Il faut adresser un courrier recommandé avec AR à la société qui vous a vendu soit des

panneaux photovoltaïques soit une pompe à chaleur. Le contenu est assez simple. Vous devez indiquer les événements survenus et en demandant des explications sur le fait que les escrocs ont une parfaite connaissance du contrat... La réponse sera importante.

- Il faut envoyer un courrier recommandé avec AR à chaque banque pour expliquer la contestation de la validité du contrat en joignant la copie de la plainte et une feuille de signature.

- Il faut faire opposition à tout prélèvement auprès de sa banque

En cas de refus, nous interviendrons à vos côtés. Vous trouverez à la fin de cet article comment nous joindre, des exemplaires de la revue trimestrielle et les renseignements sur l'adhésion, nécessaire pour que nous puissions vous aider.

## Les sites internet

### Le site younited-finance.com

Il a été créé le 15/01/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/younited-finance.com

### Le site younited-ecologie.com

Il a été créé le 17/06/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/younited-ecologie.com

### Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

#### Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro
Le numéro 01 87 66 62 34
Le numéro 06 44 68 59 34
Le numéro 07 56 85 21 46

Il est utilisé par deux sites frauduleux rattachés à l'arnaque des clones nés de l'usurpation d'identité

de younited crédit

remoursement-ca-cf.fr
ecologie-younited-credit.com

Le numéro 07 56 91 14 30

Il s'inscrit dans une série intéressante :

| | |
|---|---|
| cabinet-remy.com | 07 56 91 06 72 |
| younited-ecologie.com | 07 56 91 14 30 |
| prestige-asset.com | 07 56 91 21 91 |
| bndlp.com | 07 56 91 36 10 |

## Les faux noms

Les sites utilisent :

- Mme Marion CASTEL
- M. Cédric LOIC
- M. Jérôme BESSAULT
- Mme Priscilla COUDERC

## Les mails

Il est utilisé pour l'envoi des mails le nom de domaine ecologie-younited-credit.com

Il est sur notre liste noire depuis le 10/11/2023.

## Les produits

Il est proposé de racheter le crédit contracté pour l'achat d'appareils tels que pompe à chaleur ou panneaux photovoltaïques.

## Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1780 6004 1904 1778 5318 167
Un compte français ayant l'IBAN FR76 3083 3830 0007 8947 5874 756

## Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de la banque younited.

Le site younited-finance.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 11/04/2025

https://www.abe-infoservice.fr/fr/prevention-arnaques/listes-noires-des-autorites

## Conclusion

## Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

## Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

**ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à** https://adcfrance.fr/contactez-nous/

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*